

Soirée-débat sur l'eau, le SEDIF et le prochain contrat,
le 19 novembre 2008, Clamart

Introduction

Le Syndicat des Eaux d'Ile de France est un comité composé de 142 membres. Ces membres représentent le conseil municipal de la ville où ils ont été élus. Les élections municipales du printemps dernier ont modifié certains conseils municipaux et par conséquent le rapport de force au sein du comité du SEDIF. On peut dire, de manière grossière, que le rapport de force reste à l'avantage de la droite, avec une petite avance de quelques sièges.

Suite à ces élections, lors de l'élection du nouveau président du SEDIF, une révolution a eu lieu : un autre candidat a été présenté. Jusqu'ici, Mr Santini n'avait jamais eu de concurrent. Le vote nominatif a eu lieu à bulletin secret, comme le veut la législation. Mais, on a pu apprendre que des voies communistes s'étaient reportées sur Mr Santini et que des voies de droite ne s'étaient pas reportées sur son nom.

Au final, il a eu le nombre de voies suffisantes. Mais le scénario n'a pas été le même que par le passé. Ce fut la première victoire. Les élus qui ont mené la fronde se sont coalisés avec des militants associatifs (en premier ATTAC 94) et ont créé l'association « Coordination Eau-Ile de France ». Cette coordination s'est réunie plusieurs fois, dont deux à l'assemblée nationale. Elle a déjà lancé quelques actions : un appel « Une bouteille au maire » et un grand meeting le 23 octobre à Ivry. Depuis, elle organise un mouvement en direction des conseils Municipaux : qu'ils votent un voeu pour le retour en régie publique. Pour voter, il faut débattre, c'est bien ce qui ennuie Mr Santini : la manière dont il organise le travail des élus indique qu'il ne souhaite pas qu'ils débattent, mais qu'ils votent. Les élus répondent qu'ils en débattront dans leurs conseils municipaux. Et qu'ils veulent aussi en débattre au sein du SEDIF. Un autre consensus se dessine, bien qu'ils soit plus compliqué, avec des évolutions variables (mais les formulations inclinent à se stabiliser) : « nous nous prononçons pour une gestion publique de l'eau ». Montreuil et Gentilly vont prochainement le faire ; pour Clamart ce sera le 26 novembre.

Mais il y a encore des désaccords : certains veulent repousser la date du vote définitif du 11 décembre, d'autres non. Chacun essayant de manier l'argument du délais très court d'analyse du dossier, organisée par Mr Santini. Ce 11 décembre, aura lieu le vote pour entériner le choix du prochain contrat, applicable à partir du 1 janvier 2011. Le contrat actuel arrive à échéance le 31/12/10.

Mr Santini a fait en sorte que les élus ne puissent voter que sur 1 choix et non sur les 4 que le bureau d'études a défini. Ce contrat « pré-choisi » serait le même contrat que celui que nous avons, mais légèrement rénové. Nous voulons faire entendre que d'autres choix sont possibles et qu'ils existent et qu'ils sont réalistes ! D'autant plus qu'ils ont été réalisés par de nombreuses communes, qui sont parfois gérées par l'UMP ! Nous voulons aussi faire entendre que le contrat actuel ne nous satisfait pas et que nous voulons des explications sur certaines sommes, certaines lignes comptable du compte administratif et financier du SEDIF et du contrat exécuté par Véolia. Nous pouvons dire cela à partir de la collecte d'informations réalisée par la coordination et à partir des enquêtes réalisées par « Que-Choisir en 2006, 2007 et 2008 et rendues publiques (voir sur leur site internet).

Pour discuter de cela et en débattre, le groupe de proximité de ATTAC-Clamart, épaulé par ATTAC 92, a invité deux amis :

- Marc Laimé, journaliste (monde diplomatique, canard enchaîné, blogueur, un des meilleurs experts sur cette question de l'eau en France et dans le monde, auteur du livre « les dossiers de l'eau ») et - Philippe Kaltenbach, maire de Clamart, délégué au SEDIF depuis le printemps dernier.

-

Marc Laimé interviendra pendant 20 à 30 minutes puis nous enchaînerons rapidement avec Philippe Kaltenbach. Enfin, le débat pourra se lancer.

Avant de commencer, nous avons promis de donner la parole à un salarié de Véolia. S'il y en a un, qu'il se manifeste et nous lui donnerons la parole pendant 10 – 15 minutes.

Personne ?

Alors, commençons